

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-278

présenté par
Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Bony, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bazin-
Malgras, M. Brigand, Mme Bay et M. Rolland

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	999 000 000
Service public de l'énergie	0	500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 499 000 000	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	1 499 000 000	1 499 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à annuler les coupes budgétaires prévues pour le Fonds vert en 2025.

Il y a en effet beaucoup de discours sur l'urgence climatique. Cette urgence est aujourd'hui une réalité, tout particulièrement en montagne. Or, les budgets prévisionnels alloués à la transition écologique dans le PLF 2025 prévoient des coupes saignantes.

Ils doivent pourtant augmenter fortement pour assurer le financement de la transition. C'est ce qui transparait de plusieurs rapports, notamment publiés par l'institut I4CE. Et cela concerne

autant les financements au niveau de l'Etat (de 32 Mds€/an, il faudrait passer à 71 Mds€ d'ici 2030) qu'à ceux des collectivités (de 10 Mds€/an, il faudrait passer à 21 Mds€/an d'ici à 2030).

Bien que la discussion budgétaire soit marquée par la réduction du déficit, il est primordial de garder le cap sur quelques sujets essentiels pour préserver un avenir durable.

A défaut d'augmenter les financements en faveur de la transition, cet amendement vise tout du moins à préserver certaines enveloppes qui se sont avérées pertinentes et efficaces, en tout premier lieu celle du fonds vert.